

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de COMBIERS

Séance du **26/09/2014**Date de la convocation  
17/09/2014

Date d'affichage

Nombres de Conseillers

En exercice : Présents : Votants : Absents : Exclus : 

L'an 2014, le **26 Septembre** à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

**Présents** : M. EPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, JOSEPH Alain, BONHOMME Rolland, FERRET Alain, JOSEPH Gilbert, BOURREAU Bernard

Mme BORDERON Jézabel, a été élu(e) secrétaire

**OBJET** : **Modification des statuts de la communauté de communes Horte et Lavalette**

Monsieur le Maire indique que le conseil communautaire lors de sa séance du 15 septembre 2014 a validé la modification des statuts de la Communauté de Communes.

Il rappelle que la Communauté de Communes ayant la compétence maternelles elle doit organiser le temps scolaire des maternelles de son territoire. Il indique que suite au décret relatif à l'organisation du temps scolaire du 24 janvier 2013, il convient d'inscrire la compétence « activités périscolaires liées à la réforme des rythmes scolaires, à compter de la rentrée scolaire 2014, pour les écoles maternelles d'Horte et Lavalette » dans les statuts de la CdC.

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes a profité de cette modification de statuts pour les revoir dans leur intégralité. Il présente les principaux changements apportés :

- **Aménagement de l'espace communautaire** : *modification du libellé. Suppression de la compétence « plan de référence » car celui-ci a été finalisé.*
- **Développement économique** : *modification du libellé*
  - **création de la zone d'aménagement différé de Villebois-Lavalette** : *suppression de la compétence compte tenu des acquisitions déjà opérées*
  - **actions en faveur des jeunes ; participation à la mission locale ou à toute autre structure s'y substituant, en fonction de l'offre de services proposée aux jeunes du territoire** : *compétence à intégrer dans le bloc de compétences optionnelles « Action sociale d'intérêt communautaire ».*
- **Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés** : *modification du libellé.*
- **Création, aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire. La propreté et la sécurité des voies communales restent de la compétence des communes dans le cadre de leur responsabilité en matière de police de la circulation** : *paragraphe à supprimer car c'est le droit commun qui s'applique.*
- **Assainissement, mise en place du SPANC et contrôle des installations d'assainissement autonome** : *modification du libellé.*
- **Développement du tourisme**,
  - **accueil et information, promotion, signalétique, signalisation touristique et aménagements touristiques à créer** : *insertion du développement du tourisme dans le bloc de compétences obligatoires, dans la rubrique « en matière de développement économique »*
  - **protection et mise en valeur de l'environnement dans le cadre de la charte**

**N°: 01 26092014****Vote A l'unanimité**

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

de qualité Horte et Tardoire : suppression de cette compétence.

- **Politique du logement et du cadre de vie** : compétence à insérer dans le bloc de compétences optionnelles.
- **Enseignement pré-élémentaire : aménagement, équipement, entretien et fonctionnement des écoles maternelles** : modification du libellé.
- **Acquisition, réhabilitation, construction, entretien et fonctionnement des équipements culturels, sportifs** : insertion de ces compétences dans le bloc de compétences obligatoires.
- **Gestion du réseau d'aide spécialisée pour les enfants en difficulté (RASED)** : insertion de cette compétence dans le bloc de compétences optionnelles.
- **Développement des énergies renouvelables, création de zones de développement de l'éolien** : suppression de cette compétence car la loi « Brottes » du 15 avril 2013 a supprimé les ZDE.
- **Actions diverses ; création d'un centre intercommunal d'action sociale pour la gestion de la maison de retraite de Gamby ; participation financière versée au SDIS ; transport de personnes, dans le cadre du centre de loisirs sans hébergement ; étude, soutien ou réalisation d'actions, de manifestations et d'animations culturelles et sportives.** : insertion de ces compétences dans le bloc de compétences optionnelles « Action sociale d'intérêt communautaire ».
- **Création, aménagement et gestion d'une structure petite enfance** : modification du libellé et ajout de la compétence activités périscolaires maternelles.
- *Suppression de l'article 6 concernant la composition du conseil communautaire qui n'a plus à figurer dans les statuts.*

Monsieur le Maire donne lecture des statuts modifiés et propose de valider les nouveaux statuts.

**Où l'exposé de Monsieur le Maire** et après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent les modifications des statuts telles que présentées et annexées à la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 3 octobre 2014

Le Maire,

EPAUD Patrick

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le : 03/10/2014

et publication ou notification du :

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de COMBIERS

Séance du **26/09/2014**

**Date de la convocation**  
17/09/2014

**Date d'affichage**

**Nombres de Conseillers**

En exercice :

Présents :

Votants :

Absents :

Exclus :

L'an 2014, le **26 Septembre** à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

**Présents** : M. EPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, JOSEPH Alain, BONHOMME Rolland, FERRET Alain, JOSEPH Gilbert, BOURREAU Bernard

Mme BORDERON Jézabel, a été élu(e) secrétaire

**OBJET : Projet de création d'un ossuaire et d'un caveau communal au cimetière**

Monsieur le maire indique que dans le cadre de la procédure de reprise des concessions funéraires abandonnées, qui vient d'être lancée, il est nécessaire de réaliser un ossuaire ainsi qu'un caveau communal.

Après avoir rencontré plusieurs maçons, Monsieur le maire présente deux devis ci-dessous:

Le premier devis établi par **monsieur Jean-Michel ALLAIN, représentant la SARL Construction et rénovation perigourdine, à Mareuil-sur-Belle, Dordogne, pour un montant de 3211 euros HT, soit 3853,20 € TTC.**

Le second devis établi **par monsieur Didier LAFORT, maçon à Beaussac, Dordogne, pour un montant de 2500 euros HT, soit 3000 € TTC.**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **décide de retenir le devis établi par monsieur Didier LAFORT, maçon à Beaussac, Dordogne, pour un montant de 2500 euros HT, soit 3000 € TTC, pour la réalisation d'un ossuaire et d'un caveau communal,**

- **charge monsieur le maire de l'inscription des crédits budgétaires nécessaires en dépense d'investissement.**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 3 octobre 2014

Le Maire,  
EPAUD Patrick

**N°: 02 26092014**

**Vote A l'unanimité**

Pour : 11  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le : 03/10/2014

et publication ou notification du :

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de COMBIERS

Séance du **26/09/2014**

**Date de la convocation**  
17/09/2014

**Date d'affichage**

**Nombres de Conseillers**

En exercice :

Présents :

Votants :

Absents :

Exclus :

L'an 2014, le **26 Septembre** à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

**Présents** : M. EPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, JOSEPH Alain, BONHOMME Rolland, FERRET Alain, JOSEPH Gilbert, BOURREAU Bernard

Mme BORDERON Jézabel, a été élu(e) secrétaire

**OBJET : Décision modificative N°2**

Monsieur le maire, explique qu'il est nécessaire de prévoir des crédits budgétaires en section de fonctionnement, en dépense, à l'article 6718 afin de procéder au remboursement d'une concession funéraire auprès d'un particulier.

Monsieur le maire propose de régulariser par l'intermédiaire la décision modificative suivante :

Dépense de fonctionnement

**- 190 € à l'article 60 633, fournitures de voirie**  
**+ 190 € à l'article 6718, autres charges exceptionnelles**

**Où son exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de valider la décision modificative telle que présentée ci-dessus.**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 3 octobre 2014

Le Maire,

EPAUD Patrick

**N°: 03 26092014**

**Vote A l'unanimité**

Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	0

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le : 03/10/2014

et publication ou notification du :

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de COMBIERS

Séance du **26/09/2014**

**Date de la convocation**  
17/09/2014

**Date d'affichage**

**Nombres de Conseillers**

En exercice :

Présents :

Votants :

Absents :

Exclus :

L'an 2014, le **26 Septembre** à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

**Présents** : M. EPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, JOSEPH Alain BONHOMME Rolland, FERRET Alain, JOSEPH Gilbert, BOURREAU Bernard

Mme BORDERON Jézabel, a été élu(e) secrétaire

**OBJET** : **Renouvellement du service " Santé et prévention des risques professionnels " du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente**

Monsieur le maire fait part à l'assemblée qu'à la suite du renouvellement de l'organe délibérant de la collectivité, il convient, pour continuer à bénéficier à l'avenir de la prestation « Santé et prévention des risques professionnels » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente, de délibérer sur le principe du recours à ce service

Monsieur le maire expose le contenu de deux documents joints à la présente délibération :

- la charte qui définit les missions et les modalités d'exercice de ce service ;
- la convention intitulée « Convention relative à la santé et à la prévention des risques professionnels » ;
- 

Il demande à l'organe délibérant l'autorisation de signer la convention.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le conseil municipal :**

- décide de bénéficier de la prestation « **Santé et prévention des risques professionnels** » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente
- d'autoriser monsieur le maire à signer avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente la convention dont le contenu a été exposé et tout acte en découlant ;
- d'inscrire au budget et de mettre en recouvrement les sommes dues au du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente en application de ladite convention.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 3 octobre 2014

Le Maire,

EPAUD Patrick

**N°: 04 26092014**

**Vote A l'unanimité**

Pour : 11  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le : 03/10/2014

et publication ou notification du :

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de COMBIERS

Séance du **26/09/2014**

**Date de la convocation**  
17/09/2014

**Date d'affichage**

**Nombres de Conseillers**

En exercice :

Présents :

Votants :

Absents :

Exclus :

L'an 2014, le **26 Septembre** à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

**Présents** : M. EPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, JOSEPH Alain, BONHOMME Rolland, FERRET Alain, JOSEPH Gilbert, BOURREAU Bernard

Mme BORDERON Jézabel, a été élu(e) secrétaire

**OBJET : Acquisition d'une balayeuse**

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal de la possibilité d'acquérir une balayeuse d'occasion, auprès de la commune de Souffrignac, pour un montant de 850 euros TTC.

Cette dépense sera imputée au chapitre 21, en dépense à la section d'investissement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

**- valide l'acquisition d'une balayeuse d'occasion, de marque Agram, pour un montant de 850 euros TTC, auprès de la commune de Souffrignac,**  
**- charge monsieur le maire d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires au budget principal.**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 3 octobre 2014

Le Maire,

EPAUD Patrick

**N°: 05 26092014**

**Vote A l'unanimité**

Pour : 11  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le : 03/10/2014

et publication ou notification du :